



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 118169

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser le recyclage des cartouches d'encres des photocopieurs au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Minéfi) a mis en oeuvre depuis plusieurs années une politique de collecte sélective aux fins de recyclage des déchets de bureau. Depuis 2000, la récupération des cartouches d'encre usagées des imprimantes et des photocopieurs est confiée à des associations spécialisées dans le recyclage des consommables informatiques. Afin d'accompagner cette démarche, le Minéfi a sensibilisé ses personnels par des campagnes de communication, les incitant notamment à imprimer en recto-verso et à dématérialiser le maximum d'informations. Le Minéfi, souhaitant concrétiser et pérenniser son action, met en place progressivement depuis juillet 2006 la suppression des imprimantes individuelles dans les bureaux par la mise en réseau des impressions des documents sur les photocopieurs. Par ailleurs, il est précisé dans le cahier des clauses techniques particulières édicté par le Minéfi à l'intention des fournisseurs de consommables d'impression que des critères d'écoresponsabilité et de protection de l'environnement doivent faire partie intégrante de leurs processus de conception et de fabrication. Ces critères portent notamment sur la traçabilité, la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre, l'économie d'eau, d'énergie et des autres ressources naturelles. Enfin, les produits fournis doivent être apposés de l'écolabel français « NF Environnement » ou de l'écolabel européen ou équivalent.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118169

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1469

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2431